Appel à Projets

PME

by EMC2

édition industrie éco-responsable

APPEL A PROJETS PME by EMC2 2021

CAHIER DES CHARGES

Appel à projets à destination des PME
pour l'émergence et l'accompagnement de projets collaboratifs

en faveur d'une industrie éco-responsable
en Bretagne et Pays de la Loire

Avec le Soutien de :

Région PAYS DE LA LOIRE · Région BRETAGNE · bpifrance · Territoires d'Innovation

SOMMAIRE

I. Présentation de l'appel à projets p3

A. Contexte « Pour une industrie écoresponsable »

B. Objectifs

C. Les entreprises concernées

D. Typologie de projets

E. Les modalités de candidature

F. Les orientations thématiques

II. Les critères de sélection p10

III. Le calendrier de l'appel à projets p11

IV. Les modalités de soutien p12

V. Les contacts p13

VI. A propos de EMC2.....p14

I. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

A. CONTEXTE « POUR UNE INDUSTRIE ECORESPONSABLE »

La crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 agit comme un véritable séisme dont les répliques sociales et économiques atteignent des magnitudes préoccupantes, et l'industrie manufacturière est particulièrement touchée

Les adhérents du Pôle EMC2, en collaboration étroite avec les pouvoirs publics, sont mobilisés pour réagir face à l'impératif sanitaire, relancer l'activité économique en soutenant les entreprises les plus fragiles et préserver les emplois dans le respect des conditions de sécurité nécessaires à l'endiguement de la pandémie. Telle est l'urgence, mais l'onde de choc va impacter nos modèles et nous devons en prendre conscience.

C'est pourquoi, les dirigeants industriels du Grand Ouest de la France, se sont engagés **pour une industrie éco-responsable**.

Cette industrie devra être **sobre et écologiquement respectueuse** pour répondre aux enjeux environnementaux. Les préoccupations écologiques seront prises en compte dans la définition des produits, des usages et des services. Les processus de production seront plus économes en ressources. Des travaux seront à mener sur les biomatériaux, sur la recyclabilité et la gestion des déchets.

Cette industrie positionnera **l'humain au cœur de ses préoccupations** pour répondre aux enjeux sanitaires et sociétaux. La crise actuelle nécessitera la prise en compte des exigences de santé et de sécurité, l'intégration de nouvelles technologies par des formations adaptées mais également d'améliorer la prise en compte du handicap et de l'inclusion.

L'industrie doit développer de nouvelles formes **d'attractivité pour les jeunes** et répondre à leurs attentes en termes de sens, de flexibilité, de numérisation. Elle doit s'engager en matière de formation (stagiaires, alternants) et d'intégration des jeunes diplômés.

Cette industrie sera **efficiente et innovante** pour répondre aux enjeux de la compétitivité et de la concurrence. Une compétitivité qui sera obtenue par une réelle intégration du numérique permettant aux entreprises d'accélérer leur modernisation et de développer de nouvelles méthodes de travail comme celles liées au télétravail qui apportent gain de temps, réduction des coûts, amélioration de la sécurité et meilleure gestion des risques. Ces innovations porteront également sur de futurs modèles économiques.

Cette industrie sera résolument **collaborative et solidaire** pour accompagner les territoires dans leurs objectifs d'aménagement mais aussi de partenariats avec les autres territoires européens. Les territoires seront les lieux d'expérimentation pour imaginer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts.

Enfin, cette industrie éco-responsable sera stratégique pour **répondre aux enjeux de souveraineté** qui ont récemment pris tout leur sens. L'industrie régionale, en accord avec les Comités Stratégiques de Filières au niveau national, contribuera à limiter les risques de dépendance technologique et industrielle à laquelle notre économie européenne est confrontée.

B. L'OBJECTIF

Cet appel à projets, organisé par le Pôle EMC2, est spécifiquement dédié aux projets portés par des PME des régions Pays de la Loire et Bretagne avec le soutien de ses partenaires financeurs (Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Régional de Bretagne et Bpifrance), ainsi qu'avec le soutien opérationnel des partenaires locaux du Pôle EMC2.

Les projets devront s'inscrire dans les stratégies régionales de recherche et d'innovation des deux Régions.

En **Bretagne**, s'appuyant sur les atouts du territoire, la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation, dite S3 (Smart Specialisation Strategy) 2021-2027, a notamment pour vocation de confirmer et rendre lisibles les atouts et opportunités du territoire, d'orienter les soutiens à la recherche et à l'innovation pour favoriser son développement et d'accompagner les transformations économiques et sociales en cours. Ainsi, la S3 bretonne est construite autour de cinq domaines d'innovation stratégiques structurants et d'un axe transversal d'accompagnement des transitions (transitions numériques et industrielles, transitions environnementales et écologiques, transitions sociales) :

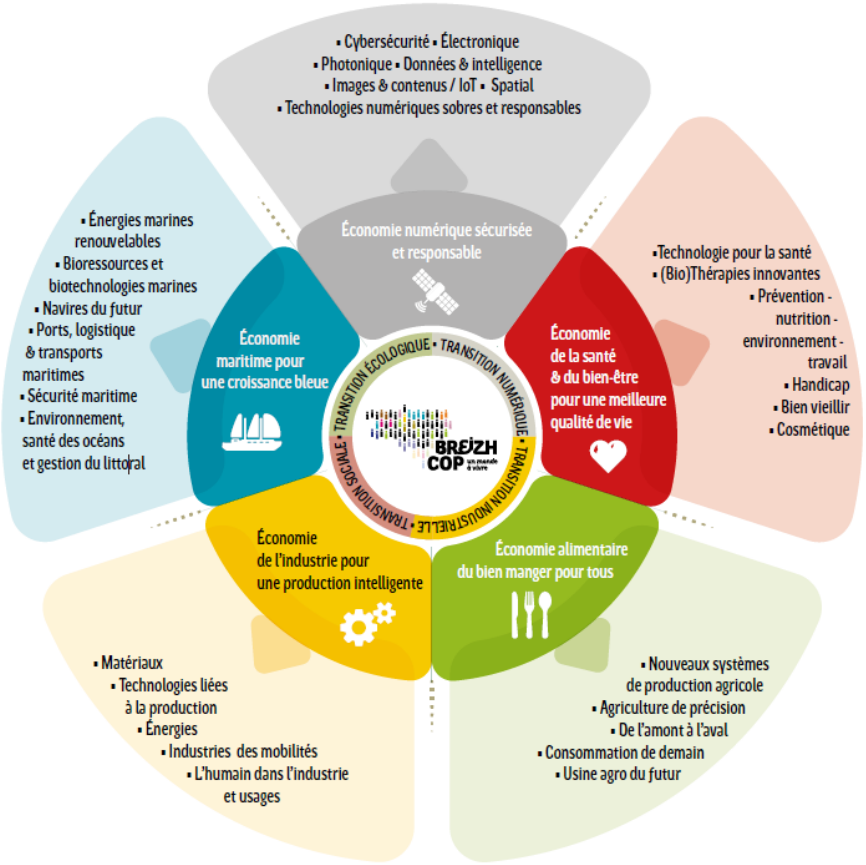

En **Pays de la Loire**, la nouvelle Stratégie régionale d'innovation pour une Spécialisation intelligente (SRI-SI) vise à identifier les domaines présentant des enjeux en termes d'innovation, de structuration et de mutualisation. Comme pour le programme actuel, les spécialisations intelligentes sont une condition favorisante pour les financements FEDER au titre de la recherche et de l'innovation. Les domaines ont été identifiés en cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et avec le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Sept spécialisations intelligentes ont été retenues, en confirmant 4 spécialisations existantes, en enrichissant les deux suivantes et en créant la dernière :

- Les technologies avancées de production
- L'alimentation et les bioressources
- Les thérapies de demain et la santé
- Le design et les industries culturelles et créatives
- L'économie maritime (en élargissement des industries maritimes)
- Les technologies informatiques et l'électronique professionnelle (prise en compte de nouveaux enjeux émergents : intelligence artificielle, cybersécurité…
- Les énergies de demain (nouvelle spécialisation).

Les projets devront s'inscrire dans la feuille de route technologique du Pôle EMC2, en cohérence avec le *Manifeste pour une industrie éco-responsable* des industriels du grand ouest, dont les principes ont été exposés plus haut.

L'objectif de cet appel à projets est d'accélérer l'identification et le montage de projets collaboratifs portés par des PME en proposant une procédure et un accompagnement adaptés. **Ces projets auront pour but de mettre sur le marché des produits ou des procédés dans un délai court** (horizon 24 mois après le début du projet).

Ainsi, le Pôle EMC2 organisera son soutien aux PME afin de les aider au mieux dès la phase initiale de montage de projets et notamment en ce qui concerne la recherche de partenaires pour leurs projets collaboratifs.

Cette opération permettra de faciliter l'accès aux outils de soutien à l'innovation et notamment aux financements de la R&D pour les TPE et PME et de mobiliser les représentants techniques des financeurs et les autres partenaires opérationnels pour l'aide à la concrétisation de projets.

C. LES ENTREPRISES CONCERNEES, ET LEURS PARTENAIRES

Cet appel à projets s'adresse prioritairement aux PME désireuses de monter, conduire et valoriser un projet de R&D collaborative associant au moins une autre entreprise et un établissement de recherche, un centre technique ou une plateforme technologique.

- Le projet sera impérativement porté par une PME implantée en Pays de la Loire ou en Bretagne (<250 personnes et < 50 M€ de CA, voir ci-dessus) ;
- Seuls les partenaires bretons et ligériens pourront bénéficier des financements régionaux dans le cadre de cet appel à projets ;
- Les partenaires du projet seront adhérents du Pôle EMC2 ou devront le devenir si le projet est retenu ;
- Les groupes de plus de 2000 personnes pourront participer au projet, en plus des 2 autres industriels, mais ne pourront pas prétendre à un financement dans le cadre du projet ;
- La participation au projet de structures associatives n'est pas exclue. Leur soutien financier sera étudié au cas par cas, en fonction de critères tels que la pertinence du partenariat, leurs apports aux travaux de R&D…
- La participation d'un laboratoire de recherche est conditionnée par la participation d'au moins une PME de la même région.
- Les projets s'appuyant sur les plateformes/centres techniques partenaires du Pôle EMC2 seront particulièrement appréciés.

>> Les projets portés par ou intégrant une PME n'ayant jamais contribué à un projet labellisé par le Pôle EMC2 seront particulièrement appréciés.

D. TYPOLOGIE DE PROJETS

Les projets seront collaboratifs – min. 2 entreprises et un établissement de recherche – et s'inscriront naturellement dans les stratégies d'innovation des entreprises concernées, ainsi que les domaines de recherche des laboratoires. Des précisions relatives à ces stratégies pourraient être sollicitées en amont de la demande de financement.

Tous les partenaires (Entreprises, Laboratoires, Centres techniques…) s'engagent dans une démarche de co-investissement pour le développement du projet. Chacun établit sa part de participation au projet (technique, financière…). Chaque partenaire pourra bénéficier d'un soutien financier suivant les conditions définies dans la section IV, si le projet est retenu. Les résultats des travaux d'innovation feront l'objet d'un accord de consortium pour définir la répartition des résultats des projets entre les partenaires en termes de propriété intellectuelle. Les résultats des projets devront arriver sur le marché entre 12 et 36 mois suivant la finalisation du projet R&D.

Le consortium devra justifier, au regard des retombées économiques attendues, la proportion de financement demandé par les laboratoires ou organismes publics de recherche ou organismes de formation si cette part est supérieure à 30 % de l'ensemble des aides sollicitées.

E. LES MODALITES DE CANDIDATURE

Les soumissions à cet appel à projets se feront en deux étapes :

1ère étape : faire acte de sa candidature via le dépôt d'une « *Fiche idée* » au plus tard le :

→ Vendredi 11 juin à 12h00

Dès le lancement de l'AAP PME by EMC2, les candidats se déclareront par le dépôt des Fiches Idées, jusqu'à la date limite de dépôt d'idée (11/06/2021). Ces candidatures seront examinées par le Pôle EMC2. Le porteur sera informé au plus tard le 25/06/2021 des suites possibles à donner à son projet et le Pôle lui fournira les éléments nécessaires pour le montage de son dossier.

Si les projets ne répondent pas au présent cahier des charges de l'AAP PME, ils pourront être orientés vers d'autres dispositifs.

2ème étape : Accompagnement au montage du dossier projet en vue de sa labellisation :

Les projets orientés vers l'AAP PME by EMC2 bénéficieront d'un accompagnement dédié par un(e) Chargé(e) de Projet du Pôle EMC2 pour appuyer le porteur dans la structuration de son projet et le montage du dossier de labellisation. Ce soutien pourra également porter sur l'identification des partenaires en fonction des compétences manquantes identifiées.

La labellisation du projet est une étape incontournable de ce dispositif : elle consiste à auditionner le projet devant un comité d'experts du territoire pour en confirmer l'intérêt technologique et renforcer le caractère innovant. L'obtention du label est nécessaire à l'examen du projet par les financeurs.

Le dossier de labellisation est constitué d'un dossier Word détaillant le contenu du projet et d'un budget en format Excel. Une présentation Powerpoint reprenant ces éléments sera préparée, avec le soutien du Pôle, pour le jour de la labellisation. Ce soutien ne présuppose en rien du résultat – labellisation ou non du projet.

Le dépôt du ***Dossier de Labellisation*** se fera au plus tard:

→ 15 jours avant le passage en comité de labellisation :

- le 28 septembre pour le comité du 12 octobre 2021
- le 2 novembre pour le comité du 16 novembre 2021

Les documents de référence sont annexés au présent document, ils sont également disponibles sous format numérique auprès des chargés de projet du Pôle EMC2 et en téléchargement sur le site du Pôle EMC2.

3ème étape : Demande de financement

Les projets labellisés passeront ensuite devant le comité des financeurs le **17 décembre 2021**.

EMC2 informera le porteur du projet des retours du comité des financeurs : projet financé, partiellement financé ou non financé. Pour les projets financés ou partiellement financés, chaque partenaire sera invité à adresser une demande au financeur concerné. La période d'instruction des demandes et mise en place des financements est de novembre à mars.

F. LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

Les orientations thématiques visées par cet appel à projet s'inscrivent dans les stratégies régionales de recherche et d'innovation des Régions Pays de la Loire et Bretagne, ainsi que dans la feuille de route technologique du Pôle EMC2 qui vise à répondre aux 4 enjeux majeurs de l'Industrie du Futur (figure 1) :

- Produire Mieux
- Produire Propre
- Produire Demain
- Produire Ensemble

Figure 1

et répondre aux enjeux d'une **industrie éco-responsable** :

1. Une industrie **sobre et écologiquement respectueuse** pour répondre aux enjeux environnementaux
2. Une industrie qui positionne l'**humain** au cœur de ses préoccupations pour répondre aux enjeux sanitaires et sociétaux
3. Une industrie **efficiente et innovante** pour répondre aux enjeux de la compétitivité et de la concurrence
4. Une industrie résolument **collaborative et solidaire** pour accompagner les territoires et les filières
5. Une industrie **stratégique** pour répondre aux enjeux de souveraineté

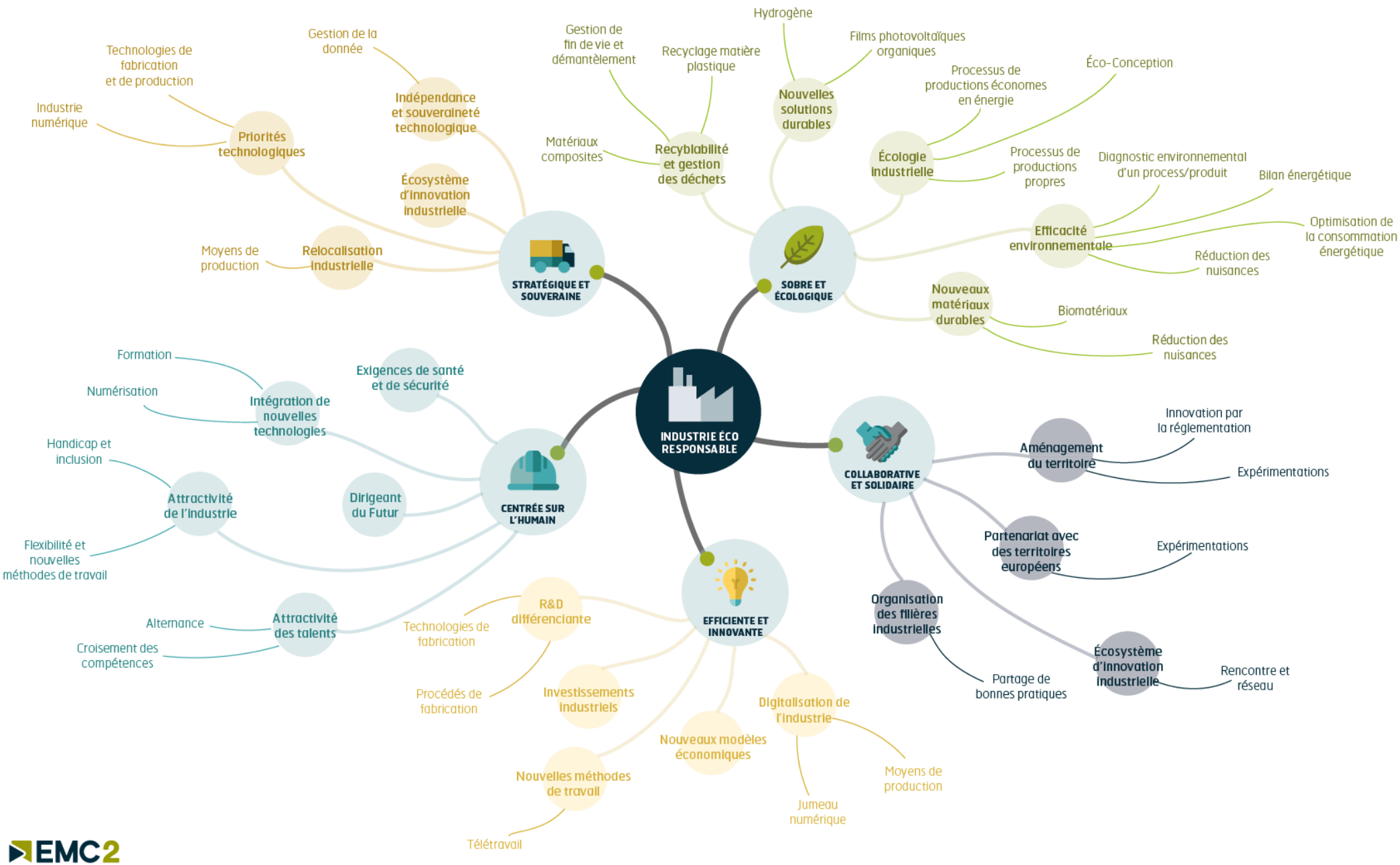
INDUSTRIE ÉCO RESPONSABLE
STRATÉGIQUE ET SOUVERAINE
Priorités technologiques
Technologies de fabrication et de production
Industrie numérique
Indépendance et souveraineté technologique
Gestion de la donnée
Écosystème d'innovation industrielle
Relocalisation industrielle
Moyens de production
SOBRE ET ÉCOLOGIQUE
Recyblabilité et gestion des déchets
Gestion de fin de vie et démantèlement
Recyclage matière plastique
Matériaux composites
Nouvelles solutions durables
Hydrogène
Films photovoltaïques organiques
Écologie industrielle
Processus de productions économes en énergie
Éco-Conception
Processus de productions propres
Efficacité environnementale
Diagnostic environnemental d'un process/produit
Bilan énergétique
Optimisation de la consommation énergétique
Réduction des nuisances
Nouveaux matériaux durables
Biomatériaux
Réduction des nuisances
CENTRÉE SUR L'HUMAIN
Intégration de nouvelles technologies
Formation
Numérisation
Exigences de santé et de sécurité
Attractivité de l'industrie
Handicap et inclusion
Flexibilité et nouvelles méthodes de travail
Dirigeant du Futur
Attractivité des talents
Alternance
Croisement des compétences
EFFICIENTE ET INNOVANTE
R&D différenciante
Technologies de fabrication
Procédés de fabrication
Investissements industriels
Nouveaux modèles économiques
Nouvelles méthodes de travail
Télétravail
Digitalisation de l'industrie
Jumeau numérique
Moyens de production
COLLABORATIVE ET SOLIDAIRE
Aménagement du territoire
Innovation par la réglementation
Expérimentations
Partenariat avec des territoires européens
Expérimentations
Organisation des filières industrielles
Partage de bonnes pratiques
Écosystème d'innovation industrielle
Rencontre et réseau

EMC2

II. LES CRITERES DE SELECTION

Une pré-sélection de projets prometteurs sera effectuée par le Comité d'Orientation, constitué de permanents du Pôle EMC2 et de membres du Comité des Financeurs. Elle sera réalisée sur la base des critères suivants :

Sujets proposés et innovation :

- Les projets sélectionnés doivent s'inscrire dans le cadre des thématiques de l'appel à projet :
  - Une industrie sobre et écologiquement respectueuse pour répondre aux enjeux environnementaux.
  - Une industrie qui positionne l'humain au cœur de ses préoccupations pour répondre aux enjeux sanitaires et sociétaux.
  - Une industrie efficiente et innovante pour répondre aux enjeux de la compétitivité et de la concurrence.
  - Une industrie résolument collaborative et solidaire pour accompagner les territoires et les filières.
  - Une industrie stratégique pour répondre aux enjeux de souveraineté.
- La nature des travaux de R&D du projet et son degré d'innovation.
- Les verrous technologiques que le projet entend lever.
- L'inscription dans le cadre des stratégies régionales de recherche et d'innovation des Régions Pays de la Loire et Bretagne devra être explicitée.

Les retombées économiques :

- Marché(s) adressé(s) et proximité du marché
- Stratégie de valorisation
- Impact économique pour le territoire du pôle EMC2

Les caractéristiques du projet et du consortium :

- Une durée de projet n'excédant pas **24 mois**.
- Des dépenses de R&D comprises entre **200 000 € et 1 million d'€** par projet (ce montant ne saurait constituer une limite stricte, mais seulement indicative ; le cas échéant, des financements complémentaires seront recherchés). Il sera considéré comme raisonnable que le coût de la participation d'un partenaire du projet soit, au plus, du même ordre que ses capitaux propres.
- Aucun partenaire ne pourra supporter seul plus de 70 % des coûts admissibles du projet.
- Au regard des retombées économiques attendues, une part significative des travaux devra être menée par les PME.
- La pertinence, la qualité et la complémentarité du partenariat ainsi que ses règles de management.
- Adéquation des moyens par rapport aux objectifs du projet.
- Prise en compte des risques : faisabilité, calendrier…
- Un projet d'accord de consortium devra être prévu par les partenaires, traitant notamment de la Propriété Intellectuelle et du partage des fruits de l'exploitation des travaux issus du projet.
- Le recours éventuel aux plateformes techniques partenaires du Pôle EMC2.
- Il sera également tenu compte des autres programmes de R&D déjà en cours ou envisagés par les partenaires (cette indication sera donc à fournir) dans l'analyse de leur capacité financière.

REMARQUES

- Le porteur sera aidé d'autant plus facilement que son projet sera porté à la connaissance du Pôle EMC2 suffisamment tôt avant les dates limites de dépôt.
- Les personnes ayant à connaître des documents transmis au Pôle seront soumises aux exigences de confidentialité habituelles : membres du Conseil d'administration, membres du Comité de Labellisation, membres des organismes financeurs et, le cas échéant, experts externes consultés.
- Le Pôle pourra mettre en place un accompagnement d'environ 4 journées auprès des porteurs de projets.
- Il incombe à chaque porteur de projet de démontrer aux financeurs sa capacité financière et opérationnelle à mettre en œuvre le projet

III. LE CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

22 avril 2021	**Lancement**
11 juin 2021	**Date limite dépôt des Fiches idées**
25 juin 2021	**GO/NO GO pour montage de dossier projet**
Accompagnement au dépôt Dossier de Labellisation – rédaction du dossier complet par le consortium	
12 octobre ou 16 novembre 2021	**Comité de Labellisation avec dépôt des dossiers complets 15j avant**
Notification définitive de la labellisation par le Conseil d'Administration (~1 semaine)	
17 décembre 2021	**Comité de sélection des projets en présence des financeurs.**
Premier trimestre 2022	**Dépôt des demandes d'aides auprès des financeurs, instruction des demandes et mise en place des financements**

IV. LES MODALITES DE SOUTIEN FINANCIER DU PROJET

Chaque financeur est seul souverain dans la décision d'attribution de ses solutions de financement. La date de prise en compte des dépenses est, au plus tôt, la date de dépôt de demande d'aide auprès des financeurs.

FINANCEMENT DU PROJET DE R&D

Le scénario de financement sera optimisé collectivement par les financeurs et, au cas par cas, en concertation avec les partenaires du projet.

Pour les PME/ETI :

Chaque financeur appliquera ses propres modalités de financement, celles-ci seront déterminées en fonction de la nature du projet.

De manière générale, pour les entreprises, le recours à l'avance récupérable sera privilégié. Néanmoins des aides sous forme de subventions pourront être proposées – notamment aux entreprises primo-innovantes – en fonction de la nature des travaux de R&D et de l'analyse du projet qui sera faite par les financeurs.

Les groupes de plus de 2 000 personnes ne pourront pas prétendre à un financement dans le cadre du projet.

Pour les établissements de recherche :

Aides en subvention de 100 % des coûts marginaux[1] (plafonnées à 40 % des coûts complets pour certains financeurs).

Pour les autres partenaires :

Un soutien financier des autres partenaires sera étudié au cas par cas, sans règle générale établie

[1] On entend par « coût marginal », d'une part, les dépenses réelles additionnelles, spécifiques à la mise en œuvre du projet, d'autre part, les charges d'amortissement des équipements dédiés à ce projet. Les frais généraux ou indirects ne sont pas inclus dans ces dépenses réelles et sont calculés forfaitairement.

V. LES CONTACTS

Les demandes d'informations et les dossiers doivent être adressés par e-mail à :

aap.pme.2021@pole-emc2.fr

PÔLE EMC2

Fearghus ROCHE, Chef de projets
fearghus.roche@pole-emc2.fr | 06 48 47 71 48

Christelle GUIOT, Assistante projets
christelle.guiot@pole-emc2.fr | 02 28 44 36 05
En fonction de l'aide nécessaire un contact spécifique sera alors affecté.

VI. A PROPOS DE EMC2

Né en 2005, EMC2 est le pôle de compétitivité de référence du manufacturing innovant et se place résolument au service de la compétitivité en accompagnant les acteurs de l'innovation vers du « produire mieux, propre, demain et ensemble ». Le Pôle EMC2 accompagne ainsi start-up, PME, grands groupes et académiques pour s'attaquer au sujet de l'industrie du futur. À travers des projets d'innovation collaborative, la communauté EMC2 relève des défis clés pour la compétitivité industrielle française.

UNE OFFRE DE SERVICES POUR ALLIER INNOVATION ET PERFORMANCE

Émergence et montage de projets collaboratifs, accès à des dispositifs de financements français et européens, développement et veille technologique à l'échelle nationale et internationale…, EMC2 apporte son expertise et son réseau pour créer de véritables opportunités de développement.

POUR CELA, EMC2 DÉVELOPPE

- Des missions pour stimuler l'innovation, la recherche et le développement collaboratif
- Des missions d'accompagnement des PME pour constituer un environnement favorable à leur croissance.